

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 septembre 2023 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Monsieur le conseiller Jean-François Robillard est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la greffière adjointe ainsi que la directrice générale et la directrice générale adjointe - directrice des ressources humaines.

Madame la mairesse Michèle Lalonde déclare la séance ouverte à 19 h, elle s'adresse au public et répond aux questions reçues du public.

RÉSOLUTION NO. 2023-357

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 septembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 septembre 2023.

RÉSOLUTION NO. 2023-358

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 août 2023 et des séances extraordinaires des 28 et 31 août 2023

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 21 août 2023 et des séances extraordinaires des 28 et 31 août 2023 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 août 2023 et des séances extraordinaires des 28 et 31 août 2023.

RÉSOLUTION NO. 2023-359

Participation de membres du conseil – Autorisation de dépenses – Sommet Piétons Québec – 16 et 17 octobre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le membre du conseil suivant soit autorisé à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT / PERSONNE	MEMBRE DU CONSEIL
Sommet Piétons Québec	16 et 17 octobre 2023 Drummondville	280\$ taxes incluses + les frais d'hébergement	M. David Huggins-Daines

QUE le membre du conseil mentionné soit autorisé à dépenser, pour les frais reliés à son repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'il soit remboursé pour les dépenses qu'il effectuera et ce, sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2023-360

Autorisation – Chemins de détour pour les travaux du ministère des Transports et de la Mobilité Durable sur la route 370

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) planifie des travaux de remplacement de ponceau sur la route 370;

ATTENDU QUE ces travaux engendreront la fermeture de la route 370;

ATTENDU QUE, durant la fermeture de ces voies d'accès, le MTMD devra diriger les usagers de la route vers des chemins de détour;

ATTENDU QUE, dans sa demande transmise par courriel le 11 août 2023, le MTMD identifie les rues de la Rivière, Rolland et le chemin des Hauteurs comme étant les routes municipales à utiliser comme chemins de détour;

ATTENDU QUE le MTMD s'engage à remettre les routes municipales utilisées comme chemins de détour dans le même état qu'avant les travaux;

ATTENDU QUE le MTMD procédera, une fois son échéancier des travaux connu, à la validation auprès de la Ville pour s'assurer que la fermeture des accès et l'utilisation de chemins de détour par le MTMD n'entrent pas en conflit avec le calendrier de travaux de la Ville, lequel est prioritaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le ministère des Transports et de la Mobilité Durable à utiliser les rues de la Rivière, Rolland et le chemin des Hauteurs comme chemins de détour, durant les travaux de remplacement de ponceau sur la route 370 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à la remise en état, par le ministère des Transports et de la Mobilité Durable, des routes municipales utilisées comme chemins de détour, et ce, telles qu'elles étaient avant les travaux, de même que la validation d'absence de conflit avec le calendrier des travaux de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2023-361

Demande d'exemption de taxes foncières – Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle

ATTENDU les documents transmis le 4 août 2023 par la Commission Municipale du Québec relativement à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle;

ATTENDU les articles 243.19 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière de la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2023-362

Autorisation de signature – Transaction – Construction T.R.B inc.

ATTENDU les procédures judiciaires introduites par Construction T.R.B. inc.;

ATTENDU le règlement intervenu dans le dossier Construction T.R.B inc. c. Ville de Sainte-Adèle pour régler définitivement ce litige;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature de l'acte de transaction;

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer la transaction pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le règlement d'emprunt 1253.

RÉSOLUTION NO. 2023-363

Autorisation de signature – Renouvellement d'une entente – Transport adapté et collectif des Laurentides

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir les étudiants résidant sur son territoire et inscrits à temps plein dans un des établissements de formation professionnelle et

d'enseignement supérieur, en offrant gratuitement certains titres de transport vendus par le TACL pour le circuit l'Inter afin de les encourager à poursuivre des études de formation professionnelle ou supérieures tout en demeurant à Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite renouveler l'entente entre la Ville et l'organisme Transport adapté et collectif des Laurentides, visant à offrir la gratuité de certains titres de transport aux étudiants;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature l'entente entre la Ville et l'organisme Transport adapté et collectif des Laurentides selon les termes et modalités mentionnés, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques ou la greffière adjointe soient autorisées à signer l'entente pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2023-364

Participation de membres du conseil – Autorisation de dépenses – Rendez-vous – Conservation Laurentides 2023 – 26 octobre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le membre du conseil suivant soit autorisé à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT / PERSONNE	MEMBRE DU CONSEIL
Rendez-vous de la Conservation Laurentides 2023	26 octobre 2023, à Mont-Tremblant	100\$ taxes incluses	M. David Huggins-Daines

QUE le membre du conseil mentionné soit autorisé à dépenser, pour les frais reliés à son repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'il soit remboursé pour les dépenses qu'il effectuera et ce, sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2023-365

Participation de membres du conseil – Autorisation de dépenses – Repas pasta bénéfique au profit de l'Entraide bénévole – 10 octobre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière

Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT / PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Repas pasta bénéfice au profit de l'Entraide bénévole	10 octobre 2023	18\$ taxes incluses	M. David Huggins-Daines M. Richard Allard Mme Arielle Beaudin M. Jean-François Robillard M. Gaëtan Gagné

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2023-366

Affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés

ATTENDU le rapport de madame Julie Brazeau, trésorière, daté du 6 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et autorise l'affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés, mentionnés dans le rapport, pour la réduction du solde de l'emprunt à être refinancé au courant des années 2023 à 2026.

RÉSOLUTION NO. 2023-367

Amendement de la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle* – Création du poste chef de division, actifs et projets spéciaux aux Services techniques et hygiène du milieu et embauche

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines et directrice générale adjointe, daté du 6 septembre 2023, relativement à l'ajout du poste de *Chef de division, actifs et projets spéciaux* à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle*;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions du rapport, lequel est annexé à la présente;

QUE le conseil accepte la proposition de créer un poste de chef de division, actifs et projets spéciaux aux Services techniques et hygiène du milieu;

QUE madame Julia Lianis soit nommée à titre de chef de division, actifs et projets spéciaux aux Services techniques et hygiène du milieu de la Ville de Sainte-Adèle ainsi que « fonctionnaire désigné » au sens des règlements municipaux en vigueur, et ce, à compter du 19 septembre 2023;

QUE son horaire de travail soit réduit et flexible, soit d'un minimum de 25 heures par semaine et jusqu'à concurrence d'un horaire régulier de 33 heures par semaine, pour une période de six mois, soit jusqu'au 29 mars 2024, et que par la suite son horaire de travail soit à temps complet, à moins d'une entente mutuelle convenue entre la Ville et madame Lianis;

QUE celle-ci bénéficie des avantages inscrits à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre* en vigueur, qu'elle ait droit à trois (3) semaines de vacances payées dès 2024, que son salaire soit fixé selon l'échelon 6 de la classe 5 de la grille salariale incluse à la politique et que les gains de travail soient au prorata considérant l'horaire réduit ;

QUE la politique en vigueur concernant les conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle soit amendée en conséquence.

RÉSOLUTION NO. 2023-368

Octroi de contrat – Réfection de trottoir sur la route 117 – TP-2304-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de huit fournisseurs pour la réfection du trottoir entre le Ultramar et la Caisse Desjardins sur la route 117;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (avant taxes)
Les excavations Roy et Legault inc.	14 000,00\$
Uniroc Construction inc.	25 795,00\$
Sciage de béton AIC	41 250,00\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, datée du 29 août 2023;

ATTENDU QUE le montant des contrats octroyés à *Les excavations Roy et Legault inc.* en 2023 est de l'ordre de 20 156,27\$ et que l'octroi du contrat pour la réfection du trottoir de la route 117 fait en sorte que le seuil de 25 000\$ en engagement envers ce fournisseur pour l'année 2023 sera dépassé;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à l'entreprise *Les excavations Roy et Legault inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 14 000\$, plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2023-369

Octroi de contrat – Travaux de drainage, reprofilage de fossés et installation d'un bassin de sédimentation sur la rue du Skieur – ST-2330-T-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de trois fournisseurs pour les travaux de drainage, reprofilage de fossés et installation d'un bassin de sédimentation sur la rue du Skieur;

ATTENDU QU'un seul fournisseur a répondu et transmis le prix suivant :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)
9081-6166 Québec inc. (Excavation Serge Robert)	76 556,33\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, datée du 8 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à *9081-6166 Québec inc. (Excavation Serge Robert)*, seul soumissionnaire et conforme, pour un montant de 66 585,20\$, plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission, à même le règlement d'emprunt 1337, remboursable sur une période de 10 ans.

RÉSOLUTION NO. 2023-370

Octroi de contrat – Travaux de sablage au jet et teinture de bâtiments servant de puits et poste de surpression – TP-2305-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de quatre fournisseurs pour les travaux de sablage au jet et teinture de bâtiments servant de puits et poste de surpression sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit les puits Riverdale, les puits Mont-Rolland, le surpresseur Proteau et le surpresseur Morin;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)
Les Peintures Kim-mé Inc.	45 415,13\$
Xtreme Blast	50 933,93\$
Transport Elite Inc.	128 898,47\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, datée du 8 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à *Les Peintures Kim-mé Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 39 500\$, plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2023-371

Octroi de contrat – Services professionnels – Plans et devis pour la caserne de pompiers

ATTENDU le rapport des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 6 septembre 2023;

ATTENDU l'estimation reçue de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au montant de 395 865\$, plus les taxes applicables, pour des services professionnels de plans et devis pour la construction d'une nouvelle caserne;

ATTENDU QUE la FQM est considérée comme un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

ATTENDU QUE l'article 553.3 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que les règles relatives à l'appel d'offres ne s'appliquent pas lorsque qu'un contrat de service est conclu avec un organisme public;

ATTENDU l'expertise particulière de la Fédération québécoise des municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour des services professionnels de plans et devis pour la construction d'une nouvelle caserne à la FQM pour un montant de 395 865\$, plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis pour les plans et devis à même le règlement d'emprunt 1341, conditionnellement à son approbation par le MAMH.

RÉSOLUTION NO. 2023-372

Autorisation de paiement – Services professionnels – Plans et devis pour la réfection du chalet du lac Rond

ATTENDU les ajustements apportés aux plans et devis pour la réfection du chalet du lac Rond;

ATTENDU le rapport de monsieur Mathieu Gagné, directeur des Services techniques & hygiène du milieu, daté du 12 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement des mandats octroyés à *DWB Consultants* pour les modifications apportées aux plans et devis pour la réfection du chalet du lac Rond, pour un montant de 51 500\$, plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1321.

RÉSOLUTION NO. 2023-373

Demande de subvention PAVL volet SOUTIEN - Réfection des rues du Skieur et Chantavent

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte Adèle doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte Adèle choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte Adèle autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE le directeur ou le directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu soit autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

RÉSOLUTION NO. 2023-374

Octroi de contrat – Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols pour la réfection des infrastructures et implantation d'un réseau pluvial dans le secteur des pentes 40/80 – phases 2 et 3 – ST-2306-L-P2-P3-MEC

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de sept fournisseurs pour la réalisation des études géotechnique et environnementale pour la réfection des infrastructures et implantation d'un réseau pluvial dans le secteur pentes 40/80 - phases 2 et 3;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont répondu et transmis les prix suivants :

Nom des soumissionnaires	Prix soumis (taxes incluses)
NCL Envirotek Inc.	32 440,20\$
Qualilab Inspection Inc.	44 633,30\$
Solmatech Inc..	45 005,25\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, datée du 1^e septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat à *NCL Envirotek Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 28 215,00\$, plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le règlement d'emprunt 1339, conditionnellement à son approbation par le MAMH.

RÉSOLUTION NO. 2023-375

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Travaux de construction de rue et d'infrastructures dans le cadre du projet conventionnel sur le lot 5 065 461– rue Régimbald

ATTENDU le *Règlement 1314-2021-TM concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*;

ATTENDU le projet proposé par Chrystelle Pelletier et Jonathan Sarrazin, concernant des travaux de construction de la rue Régimbald sur le lot 5 065 461, cadastre du Québec;

ATTENDU la résolution 2023-206 qui a approuvé le plan image tel que présenté pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ne s'objecte pas aux travaux de construction proposés par Chrystelle Pelletier et Jonathan Sarrazin, avec les plans préparés par la firme Ingénat Génie-Conseil;

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques ou la greffière adjointe à signer le protocole d'entente à intervenir entre Chrystelle Pelletier et Jonathan Sarrazin et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE cette signature soit conditionnelle à la transmission par les promoteurs des garanties financières, des frais de gestion et de tout autre document requis en vertu du projet de protocole ci-annexé.

RÉSOLUTION NO. 2023-376

Autorisation de paiement – Réfection des rues Valiquette et Maurice-Aveline

ATTENDU la résolution 2022-017 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2022 pour l'octroi du contrat pour les travaux de réfection des infrastructures des rues Valiquette et Maurice-Aveline;

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur adjoint des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 11 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise des sommes supplémentaires à *Construction TRB inc.*, pour un montant de 383 631\$, plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1317.

RÉSOLUTION NO. 2023-377

Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquées, en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2023-121

1715, rue du Skieur

- **Agrandissement**

Résolution C.C.U. 2023-122

169, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2023-123

1411-1413, rue Saint-Joseph

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2023-120

195, rue Morin

- **Rénovation**

RÉSOLUTION NO. 2023-378

Demande de rénovation d'un bâtiment patrimonial – Règlement 1276 – Maison Claude-Henri-Grignon, 195, rue Morin

ATTENDU le *Règlement 1276 concernant la citation de la maison Claude-Henri-Grignon à titre d'immeuble patrimonial*, qui bénéficie ainsi d'un statut de protection en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

ATTENDU QU'une demande visant à rénover l'extérieur du bâtiment a été déposée à la Ville;

ATTENDU QUE les travaux proposés respectent les objectifs de préservation de la valeur patrimoniale de l'immeuble;

ATTENDU la recommandation 2023-120, datée du 5 septembre 2023, du comité consultatif d'urbanisme, qui agit à titre de comité local du patrimoine pour l'évaluation des demandes assujetties au règlement de citation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la demande de rénovation extérieure du bâtiment situé au 195, rue Morin aux conditions suivantes :

- Qu'aucun travail de remplacement du matériel de revêtement extérieur ne soit effectué sans un retour au matériau de revêtement d'origine ou un équivalent ;
- Que les garde-corps mis en place en cour avant soient de la hauteur minimale requise pour respecter les exigences du Code national du bâtiment.

RÉSOLUTION NO. 2023-379

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – Ström Spa

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant l'aménagement et l'opération d'un centre de santé Ström Spa au 1796, rue des Mélèzes, au 100, boulevard de Sainte-Adèle et sur le lot 3 430 820 a été déposée à la Ville;

ATTENDU QUE le projet vise le regroupement de trois immeubles, la démolition du bâtiment principal du centre de santé existant et la reconstruction d'un nouvel édifice;

ATTENDU QUE cette propriété se situe dans la zone ZC.4-001, laquelle n'autorise pas l'usage C03-02-06 – Centre de santé sans hébergement, interdit l'aménagement d'aires de stationnement dans la cour avant, exige un minimum de 75% d'espace naturel dans la cour avant, des bâtiments accessoires d'une superficie maximale de 10 m², et requiert 40% de superficie fenestrée dans la façade avant des bâtiments commerciaux;

ATTENDU QUE le conseil évalue que ce projet répond aux besoins de services commerciaux de Sainte-Adèle et qu'il se veut une consolidation des activités commerciales déjà en cours à cet endroit;

ATTENDU QUE le conseil désire autoriser le projet et, par conséquent, utiliser les modalités prévues au *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* dû au fait que ce projet répond aux critères d'évaluation dudit règlement ;

ATTENDU la recommandation 2023-118 du comité consultatif d'urbanisme, en date du 8 août 2023 ;

ATTENDU la consultation publique tenue le 5 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du *Règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial abritant un usage C03-02-06 – Centre de santé sans hébergement, l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant vers la rue des Mélèzes, un minimum de 35% d'espace naturel dans la cour avant, la construction de bâtiment accessoire de plus de 10 m² et une façade avant du bâtiment principal ayant 20% d'ouverture fenestrée, le tout aux conditions suivantes :

- La présente autorisation devient nulle si les travaux de construction n'ont pas été entrepris dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente autorisation;
- L'ensemble de la réglementation d'urbanisme s'applique, compte tenu des adaptations rendues nécessaires par la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2023-380

Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – Quincaillerie Riopel – 2105, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant l'usage et l'agrandissement de l'aire d'entreposage sur l'immeuble situé au 2105, boulevard de Sainte-Adèle a été déposée à la Ville;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une bonification à la suite des commentaires de la Ville afin d'atténuer les impacts potentiels sur les usages résidentiels adjacents;

ATTENDU QUE le projet peut présenter des contraintes anthropiques jugées acceptables dans les circonstances;

ATTENDU QUE l'enjeu est d'assurer la viabilité économique de la seule entreprise de cette catégorie sur le territoire de Sainte-Adèle;

ATTENDU la recommandation 2023-124 du Comité consultatif en urbanisme, en date du 5 septembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPUYER la demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant l'usage et l'agrandissement de l'aire d'entreposage située au 2105, boulevard de Sainte-Adèle;

DE MANDATER le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour la rédaction d'un projet de règlement selon la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2023-381

AVIS DE MOTION

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1341 décrétant un emprunt de 1 035 000\$ pour faire préparer des études, plans et devis pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers, incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 035 000\$.

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2023-382

Règlement d'emprunt 1339 décrétant un emprunt de 7 876 500\$ pour des travaux de réfection des infrastructures et l'implantation d'un réseau pluvial – secteur des pentes 40-80 (Phases 2 et 3), incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 7 876 500\$ - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement d'emprunt 1339 décrétant un emprunt de 7 876 500\$ pour des travaux de réfection des infrastructures et l'implantation d'un réseau pluvial – secteur des pentes 40-80 (Phases 2 et 3), incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 7 876 500\$, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2023-383

Règlement 1314-2021-PC-4 amendant le *Règlement sur les permis et certificat numéro 1314-2021-PC* visant à retirer l'exigence d'obtenir certains permis de construction – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1314-2021-PC-4 amendant le *Règlement sur les permis et certificat numéro 1314-2021-PC* visant à retirer l'exigence d'obtenir certains permis de construction, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2023-384

Règlement 1314-2021-Z-10 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter certaines corrections à la réglementation d'urbanisme (omnibus) – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1314-2021-Z-10 amendant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à apporter certaines corrections à la réglementation d'urbanisme (omnibus), soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

- 12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :
- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 464 784,31\$ pour la période du 12 au 18 août 2023.
 - b) Incompressibles – Fonds d'administration – 13 375,96\$ pour la période du 19 au 25 août 2023.
 - c) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 354 066,97\$ pour la période du 26 août au 1^e septembre 2023.
 - d) Liste des comptes à payer au montant de 1 040 570,67\$ pour le mois de juillet 2023.
 - e) Engagements au montant de 356 878,59\$ pour la période du 1^e au 31 août 2023.
 - f) Liste au montant de 40 458,42\$ du mois d'août 2023 des factures de moins de 2 500\$ ne nécessitant pas de bon de commande.
- 12.2 Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche d'un employé saisonnier (manœuvre) au Service des loisirs
- 12.3 Dépôt de rapport de la mairesse - Interventions urgentes
- 12.4 Dépôt du certificat de la greffière adjointe – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1340

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Madame la conseillère Arielle Beaudin et messieurs les conseillers Richard Allard, Alexandre Laganière, Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que les conseillers répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2023-385

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière
 Monsieur Gaëtan Gagné
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h07.

(s) Michèle Lalonde

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques